

## MAIRIE D'AVRESSIEUX

### PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 15 novembre 2021

(convocations du 9 novembre 2021)

Absents : aucun

Secrétaire de séance : Marie-Laure BAILLY

En début de séance, M. le Maire propose de prendre une délibération concernant le renouvellement du temps scolaire.

Le conseil municipal accepte.

#### **DELIBERATION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

La direction des services départementaux de l'éducation nationale de la savoie a relancé la Mairie concernant la délibération du rythme scolaire sur la commune.

M. le Maire a rappelé qu'il y avait lieu de renouveler la dérogation concernant le changement d'horaire pour le RPI Avressieux-Rochefort- Ste Marie d'Alvey pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2021. Le conseil municipal a décidé de maintenir la semaine de 4 jours, aux jours et horaires scolaires suivants : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

#### **DELIBERATION VIREMENTS DE CREDITS DM2 – MANDAT FPIC**

Sur proposition de M. le Maire, et afin de pouvoir émettre le mandat du FPIC, le Conseil Municipal vote les ouvertures de crédits suivantes :

| Désignation                                 | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 739223 : FPIC                             |                                | 7.00€                            |
| TOTAL D014 atténuation de produits          |                                | <b>7.00€</b>                     |
| D 65548 : autres contributions              | 7.00€                          |                                  |
| TOTAL D65 : autres charges gestion courante | <b>7.00€</b>                   |                                  |

#### **REMISE SUR LE MONTANT DU CHAUFFAGE A M. PERROUSE**

M. le Maire expose au conseil municipal que, suite aux travaux pour la construction du bâtiment périscolaire, la chaudière du bâtiment de l'école n'a pu être remise en route que fin octobre.

M. PERROUSE, locataire de l'appartement a été privé de chauffage et n'a fait aucune réclamation auprès de la Mairie. M. le Maire propose de lui faire une remise sur les frais de chauffage qui lui sont facturés mensuellement.

Le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et accepte la remise sur le mois de décembre des frais de chauffage au locataire, soit 43.67 €.

### **ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES**

Le Maire expose que dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie pour la période 2022-2025, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé une consultation sous la forme d'une procédure avec négociation, que par lettre du 22 juillet 2021, le Centre de gestion a informé *la commune d'Avressieux* de l'attribution du marché au **groupement SOFAXIS/CNP** et des conditions du contrat.

Le conseil municipal approuve l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie selon les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2022)

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.

Décide d'adhérer pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés

- Risques garantis : - décès, accident de service et maladie contractée au service, frais médicaux, longue maladie, maladie longue durée, maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire :
- Conditions : avec une franchise de 10 jour ferme par arrêt en maladie ordinaire : 6,14 % de la masse salariale assurée

et pour les agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés et agents contractuels de droit public

- Risques garantis : accident du travail et maladie professionnelle, grave maladie, maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire
- Conditions : avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 1,13% de la masse salariale assurée.

### **DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION DES AGENTS ELIGIBLES AU RIFSEEP.**

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet du mois de septembre concernant l'extension du RIFSEEP aux agents contractuels. Le conseil municipal s'était positionné favorablement mais ce sujet nécessitait l'avis du comité technique du centre de gestion de la Savoie.

Après l'avis de ce dernier, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification des agents éligibles au RIFSEEP.

## **TAXE D'AMENAGEMENT**

M. le Maire rappelle les principes de la réglementation relative à la taxe d'aménagement, que pour toute modification des taux une délibération doit être prise avant le 30 novembre. Le conseil municipal, après en avoir discuté, estime que le coût est déjà important pour les ménages, et ne souhaite pas revoir le taux.

### **POINT SUR LE BATIMENT PERISCOLAIRE**

Eric TRAVERSIER présente l'évolution de la construction : les maçons ont fait le gros du travail. Il rappelle l'intervention de l'entreprise de sablage des 8,9 et 10 novembre. Les charpentiers doivent débiter les travaux autour du 17 novembre. Il soulève le fait que quelques réglages ont été nécessaires en ce qui concerne la chaudière, mais tout est rentré dans l'ordre.

### **POINT SUR LE PROJET DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Mme COMTE, architecte, a fait parvenir le plan avec la superficie des pièces. Des pistes d'aménagement sont en cours. Le collectif de trois assistantes maternelles a visité de nouveau les locaux car une des assistantes n'avait jamais vu le bâtiment. Il est rappelé que pour trois assistantes maternelles, avec chacune 4 enfants à garder, il est nécessaire d'avoir 10m<sup>2</sup> par enfant soit une surface totale de 120m<sup>2</sup>. Il sera peut-être indispensable d'aménager la zone de garage.

### **POINT SUR LA VOIERIE COMMUNALE**

Suite au dernier conseil, la commune de Rochefort a été sollicitée afin de mutualiser le hangar à sel existant. La commune de Rochefort a répondu favorablement, Mr GUICHERD, qui s'occupe du déneigement pour la commune d'Avressieux est également d'accord. Il reste à voir les termes financiers de la convention plus précisément.

Olivier WALLE rappelle que :

- l'entreprise BERTHIER est passée faire les accotements,
- l'entreprise GUICHERD va venir curer les fossés,
- la société SER TPR est venue reprendre les travaux effectués dernièrement et a remis du bicouche sur les zones qui en avaient besoin.

Il a été signalé un problème de pierres qui s'éboulent route d'urice.

Le conseil municipal propose de mettre un panneau voie sans issue chemin de la bigottière car un certain nombre de voitures s'engagent dans ce chemin « sans issue ».

### **LISTING ENTREPRISES POUR LE BULLETIN MUNICIPAL**

Un premier listing des entreprises à contacter pour l'insertion d'encarts publicitaires dans le prochain bulletin municipal est établi. Il n'a pas été décidé de changement de tarif pour les encarts publicitaires.

La commission communication recherche une photo de classe du début des années 60 avec si possible le nom des élèves et des instituteurs pour l'insertion dans le prochain bulletin municipal.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS DE L'AVIRON DU LAC D'AIGUEBELETTE**

M. MANGEOLLE sollicite la commune afin d'obtenir une subvention pour le club d'aviron du lac d'aiguebelette. Il rappelle dans son mail que le club est en 1ere division, dans les 20 premiers de France.

Aussi, le Département lui octroie la subvention de haut niveau, c'est à dire qu'il double les subventions des communes et des inter com.

Autre point qui mérite d'être pris en compte, le club a choisi depuis longtemps de rester sur un niveau de cotisation très bas contrairement à l'immense majorité des autres clubs, afin de pouvoir maintenir une mission de service public et pouvoir accueillir le plus grand nombre, y compris les plus modestes du territoire.

Le conseil municipal a bien pris en compte la demande et se penchera dessus lors de l'établissement du prochain budget communal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Présentation du courrier de remerciement de M. PRIERE concernant l'embellissement du transformateur.

Information concernant la future enquête mobilité : une enquête va être menée sur le territoire métropole Savoie – avant pays savoyard du 11 janvier au 25 mars concernant les déplacements effectués quotidiennement par les résidents.

Présentation du courrier du CHS de la Savoie et de l'affiche concernant « ATEO 73 », service d'accueil téléphonique d'écoute et d'orientation dédié à la santé mentale

Les illuminations de Noël vont être mises en place fin novembre, 2 sapins vont être installés dans le village.

Les illuminations du 8 décembre sont cette années prises en main par le comité des fêtes d'Avressieux, ce dernier va utiliser la cour de l'école pour les animations.

Les colis de Noël pour les agents de la commune sont reconduits.

Le repas des anciens quant à lui aura bien lieu le 18 décembre, l'apéritif est comme chaque année pris en charge par la commune.

Fin de séance 22h30.

Prochain conseil le 13 décembre 2021 à 20h30

Le Maire

Les Conseillers Municipaux